

## **SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

**Présents** : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marc PRIOULT, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Danine LASTELLE, Dominique BOUGLE, Alain LEBAS.

**Absents** : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL.

**Absents excusés** : Marie HUYGHE-BOULET, Arnaud DOLLEY, Corine BISSON

**Pouvoirs** : Mme Huyghe-Boulet donne son pouvoir à M. Guerin

Mme Bisson donne son pouvoir à Mme Lastelle

M. Dolley donne son pouvoir à M. Bourdel

Secrétaire de séance : Laurence FRAS

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

### **1) Appel au jugement contre les compteurs Linky**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que nous avons perdu l'action en justice contre ENEDIS pour le refus de la pose des compteurs Linky.

La commune peut faire appel de ce jugement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur un éventuel appel et de procéder à un vote à bulletin secret.

A la majorité, 5 voix pour et 7 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas faire appel de la décision du Tribunal.